

## Séance du Conseil Municipal de Jozerand 12 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 12 avril à 19h, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur LANGUILLE André, Maire.

**Date de Convocation** 5 avril 2023

**Présents** : Mmes GUEYTON-LAROUDIE Christiane, HUBERT Marie-Françoise, Mme LIGIER Martine, FREVILLE-PARANT Corinne, PORTE Elodie, DERVIN Josette, DUMAS Maryse, Mrs LANGUILLE André, DUCLAUX Alain, FAYE, Philippe, COMBRET Patrick, PORTE Jean-Luc, BOURSON Gérard, JEANNIN Steve,

**Procuration** : LAGARDE Pierre-Renaud à PORTE Jean-Luc

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : HUBERT Marie-Françoise

**Préambule** : P. FAYE, 1<sup>er</sup> adjoint, fait une présentation de l'évolution budgétaire de 2013 à 2022. (Annexes jointes)

Des commentaires et précisions sont apportés par G. Bourson tout au long de l'exposé.

Les courbes du budget (partie fonctionnement) de ces 5 dernières années montrent une stagnation des recettes et une augmentation continue des dépenses ; l'autofinancement brut et net de la commune est négatif depuis quelques années. Une mise au point et un suivi du budget à intervalles réguliers (trimestriels) sont demandés.

**Approbation du compte-rendu de la réunion du 27 mars 2023**

Les demandes de modifications n'ayant pas été transmises par J. DERVIN, secrétaire de séance et J.L. PORTE, au secrétariat, le compte-rendu ne peut être approuvé.

L'approbation est reportée à la prochaine réunion.

### **001- Compte administratif 2022**

Le Conseil du Compte Administratif 2022 donne les résultats suivants :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Recettes de l'exercice	<b>258618,19</b>	<b>46405,45</b>
Dépenses de l'exercice	<b>262996,31</b>	<b>47433,08</b>
Résultat de l'exercice	- <b>4378,12</b>	- <b>1027,63</b>
Résultat antérieur	<b>155025,68</b>	- <b>14517,48</b>
Résultat de clôture	<b>150647,56</b>	- <b>15545,11</b>

**Restes à réaliser** : Dépenses : 120000,00  
Recettes : 83000,00

Vote : Le maire ne prend pas part au vote

Vote : Pour : 10 Abst : 0 Contre : 5 (DUMAS Maryse, PORTE Jean-Luc, BOURSON Gérard, JEANNIN Steve, LAGARDE Pierre-Renaud) qui estiment que les RAR ne sont pas justifiés et donc insincères.

## 002 - Compte de Gestion

Le compte de gestion de l'année 2022 dressé par Mr Bruno FLATRES, comptable du Trésor Public, donnent les écritures identiques à celles de la commune.

Vote : Pour : 15

## 003 - Affectation du résultat

### AFFECTATION RESULTAT 2022

Fonctionnement		2022
	Dépenses	262 996,31 €
	Recettes	258 618,19 €
Résultat de l'exercice		- 4 378,12 €
Résultat <		155 025,68 €
Résultat de clôture		150 647,56 €
Investissement		
	Dépenses	47 433,08 €
	Recettes	46 405,45 €
Résultat de l'exercice		- 1 027,63 €
Résultat <		- 14 517,48 €
Résultat de clôture		- 15 545,11 €
Restes à réaliser		
	Dépenses	120 000,00 €
	Recettes	83 000,00 €
<b>Solde</b>		- 37 000,00 €

**Besoin de financement**      **COMPTE 1068**  
**pour la section d'investissement**

- 52 545,11 €

**Reste en fonctionnement**  
**Compte 002**

98 102,45 €

Vote :    Pour : 10                      Abst : 0                      Contre : 5 (DUMAS Maryse, PORTE Jean-Luc, BOURSON Gérard, JEANNIN Steve, LAGARDE Pierre-Renaud)

## 004 - Vote des Taux

Le maire propose :

1/ Que les taux restent identiques

	Année 2023	Taux : identique	
	Bases 2022	Taux	produits
<b>TH</b>		6,53	4 534
<b>FB</b>	412 700	33,35	137 635
<b>FNB</b>	30 600	52,81	16 160
			-38 158
		<b>TOTAL</b>	<b>120 171</b>

**Année 2023**      **Taux : + 1 %**

	Bases 2023	Taux	produits
<b>TH</b>	69 445	6,59	4 576
<b>FB</b>	412 700	33,68	138 997
<b>FNB</b>	30 600	53,33	16 319
			-38 158
		<b>TOTAL</b>	<b>121 735</b>

A l'unanimité, les membres du conseil optent pour la deuxième proposition : augmentation des taux de 1%.

### **005 - Vote du budget communal 2023**

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif

Le Conseil Municipal après délibération approuve à l'unanimité le budget primitif 2023, qui s'équilibre de la façon suivante :

**A la somme de 351 760,69 € pour la section de fonctionnement**

**A la somme de 253 068,11 € pour la section d'investissement (avec reprise des restes à réaliser)**

**A l'unanimité les membres du conseil municipal approuvent le budget primitif 2023.**

Un débat s'instaure sur les charges fixes de fonctionnement qu'il est difficile de réduire. Un point financier sera fait régulièrement.

JL PORTE demande qu'une réunion soit organisée concernant le projet d'extension du rez-de-chaussée de la mairie afin de prendre connaissance du dossier et du coût détaillé. La commission « Urbanisme, Bâtiments, Patrimoine » va se réunir afin de faire le point sur l'évolution du dossier et son état actuel. Le travail de la commission sera présenté lors d'un conseil municipal extraordinaire consacré au projet. P. FAYE fait part du récapitulatif qui fait ressortir un coût total de 168 400 € TTC pour un reste à charge de la commune de 30 200 €.

Corinne FREVILLE-PARANT précise qu'il faut regarder le reste à charge.

Le maire propose d'annuler directement le projet.

J DEVIN précise que tout a évolué avec la conjoncture.

MF HUBERT souligne que le reste à charge de la commune est 3 fois supérieur à celui annoncé au conseil lorsque le projet a été soumis au vote ; elle s'étonne que cette augmentation significative n'ait pas été annoncée lors d'un précédent conseil.

Le maire propose d'annuler directement le projet et précise que l'architecte a déjà perçu 8 800 €.

### **Vote des subventions 2023**

		2022	2023
6574	<b>Sub de fonct° aux associations</b>	3 630,00 €	2 230,00 €
	AMICALE ANCIENS	700,00 €	250,00 €
	DONNEURS SANG	40,00 €	40,00 €

	FOYER COLLEGE	250,00 €	150,00 €
	PATRIMOINE	700,00 €	250,00 €
	SPA	40,00 €	40,00 €
	FOYER CULTUREL	700,00 €	250,00 €
	CHASSE	700,00 €	250,00 €
	CREA MALIN	250,00 €	750,00 €
	APE	250,00 €	250,00 €

Monsieur le maire explique que les élus, adhérents des associations ou ayant un lien avec des membres de bureau ne peuvent pas prendre part au débat :

- GUEYTON-LAROUDIE Christiane, COMBRET Patrick, LANGUILLE André, DUCLAUX Alain, LAGARDE Pierre-Renaud

-  
Un débat s'instaure et il est procédé au vote :

Pour : 10    Abst : 0    Contre : 0

#### **006- Assainissement : Compte administratif 2022**

Le Conseil du Compte Administratif 2022 donne les résultats suivants :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Recettes de l'exercice	42 214,05	30 818,79
Dépenses de l'exercice	27 155,37	48 487,11
Résultat de l'exercice	15 058,68	- 17 668,32
Résultat antérieur	250 776,03	24 886,10
Résultat de clôture	265 834,71	7 217,78

Reste à réaliser : Dépenses : 46 000,00

Recettes : 23 644,00

Solde : - 22 356,00

Vote : Le maire ne prend pas part au vote

Vote : Pour : 14

#### **007 - Compte de Gestion**

Le compte de gestion de l'année 2022 dressé par Mr Bruno FLATRES, comptable du Trésor Public, donnent les écritures identiques à celles de la commune.

A l'unanimité les membres du conseil municipal approuvent le compte de gestion 2022

## **008 ASSAINISSEMENT**

### **AFFECTATION    RESULTAT 2022**

<b>Exploitation</b>		<b>2022</b>
	Dépenses	27 155,37 €
	Recettes	42 214,05 €
Résultat de l'exercice		15 058,68 €
Résultat <		250 776,03 €
Résultat de clôture		265 834,71 €

<b>Investissement</b>		
	Dépenses	48 487,11 €
	Recettes	30 818,79 €
Résultat de l'exercice		- 17 668,32 €
Résultat <		24 886,10 €
Résultat de clôture		7 217,78 €

<b>Restes à réaliser</b>		
	Dépenses	46 000,00 €
	Recettes	23 644,00 €
<b>Solde</b>		- 22 356,00 €

**Reste en investissement                    7 217,78 €**

**Besoin de financement    COMPTE 1068  
pour la section d'investissement**

**-                    15 138,22 €**

**Reste en fonctionnement                    265 834,71  
COMPTE  
002**

**Résultat 2022                                    250 696,49 €**

A l'unanimité les membres du conseil municipal approuvent l'affectation de résultat 2022.

## **009 - Vote du budget Assainissement 2023**

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif

Le Conseil Municipal après délibération approuve à l'unanimité le budget primitif 2023, qui s'équilibre de la façon suivante :

A la somme de 295 091,54 € pour la section de fonctionnement

A la somme de 321 743,00 € pour la section d'investissement (avec reprise des restes à réaliser)

A l'unanimité les membres du conseil municipal approuvent le budget primitif 2023.

## 010 - Regroupement pédagogique Jozerand-Montcel

### Proposition de dissolution du syndicat qui gère le regroupement pédagogique pour fonctionner en gestion simple c'est-à-dire par chaque commune et établissement d'un bilan financier annuel

Corinne FREVILLE-PARANT rappelle les faits qui ont amené cette réflexion :

- Après la réunion du mois d'octobre, les écritures comptables ont été passées avec tous les justificatifs pour que les communes environnantes puissent payer les frais de scolarités des enfants hors commune.

Les écritures ont été rejetées par la perception. Cette dernière a demandé les statuts, qui sont imprécis et n'est pas d'accord sur le mode de calcul qui est fait sur l'année scolaire alors qu'il devrait être fait sur l'année civile.

Les écritures étant bloquées, nous avons eu un problème de trésorerie puisque les recettes restaient en suspens.

Au fur et à mesure des recherches et des conversations avec la trésorerie, nous en sommes arrivés à conclure que si le regroupement pédagogique fonctionnait tout simplement en RPI et non plus en syndicat, la gestion serait beaucoup moins lourde.

- Le syndicat a perdu des compétences : il n'assure plus la gestion de la cantine et les salaires sont gérés par le service RH de la ComCom. Il demande, par ailleurs, du temps au secrétariat de la commune : environ une demi-heure par semaine pour la gestion administrative sans compter la gestion de réunions et la préparation budgétaire. Ce temps serait récupéré lors du passage en RPI.

- M. Voyer, conseiller aux décideurs locaux, présent lors de la réunion d'octobre, a précisé qu'actuellement on visait à rationaliser les structures et éviter les superpositions.

Il a expliqué que le budget du syndicat pouvait être clôturé en cours d'année, qu'il appartenait aux élus de décider de la date de dissolution du syndicat et qu'étant actuellement en période d'élaboration budgétaire, il fallait se positionner.

Les dépenses seront assurées directement par les communes au coût par coût au lieu de virer des acomptes de subvention parfois de 15 000 € au syndicat, somme qui peut faire défaut à la trésorerie de la commune.

Il a été convenu que chaque maire discute en conseil municipal d'une dissolution éventuelle le 31/12/2023.

- La mutation (syndicat-RPI) n'a aucune incidence sur le grade, l'échelon et l'ancienneté des agents qui sont repris sans changement dans le nouvel emploi. Elle n'a pas, non plus, d'effet sur le traitement indiciaire de base et le supplément familial de traitement.

- Le maire demande de procéder au vote concernant la dissolution du syndicat :

**Pour** : 10 **Abst.** :3 (PORTE Jean-Luc, GUEYTON-LAROUDIE Christiane, JANNIN Steve) **Contre** : 2 (DUMAS Maryse et LAGARDE Pierre-Renaud)

Un avenant à la convention de mise à disposition de la secrétaire de mairie au SIRP a été voté lors de la dernière réunion du SIRP pour porter le nombre d'heures par semaine à 2 au lieu de 8 jusqu'au 31/12/2023. (Date présumée de dissolution du syndicat).

Le conseil municipal doit acter cette décision.

A l'unanimité les membres du conseil municipal font acte de cette proposition.

### Questions diverses

- Election des délégués pour les sénatoriales : le conseil municipal devra se réunir le 9 juin 2023.

Rapport des commissions :

Corinne FREVILLE-PARANT explique que la commission « communication-Associations-Marchés » s'est réunie et que le compte-rendu est en cours de rédaction.

L'ordre étant épuisé, le maire clôt la séance à 21h50.